

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 481
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES
MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Hilarion, à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 9 mars 2026, le projet de règlement N° 481 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 481 – Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 30, au bureau municipal, 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 16^e JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).

NATHALIE LAVOIE,
Directrice générale et greffière-trésorière.